FNEC FP FO
SNFOLC

Statut des cheminots / statut des enseignants / statut des fonctionnaires

Une même menace, les mêmes acquis à défendre !

Après s'en être pris au Code du travail avec ses ordonnances, le gouvernement ne cache plus sa volonté de mettre en pièces les statuts des fonctionnaires.

En quoi les statuts sont-ils attaqués ?

Le 26 février, le premier ministre a présenté son projet de réforme de la SNCF prévoyant la fin du recrutement sous statut de cheminot : *« Le statut est […] particulièrement rigide [...] Face à ses concurrents, la SNCF ne peut rester la seule à recruter au statut. […] A l'avenir, à une date qui sera soumise à la concertation, il n'y aura plus de recrutement au statut. »*

Ces annonces vont dans le même sens que celles faites vingt-cinq jours auparavant pour l'ensemble de la Fonction publique dans le cadre du plan *« Action publique 2022 »* prévoyant le recours accru aux contractuels, une rémunération au mérite et, selon le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, un *« plan de départs volontaires »*.

Il s'agit ni plus ni moins de passer outre le statut général de la fonction publique qui dispose que les emplois civils permanents doivent être occupés par des fonctionnaires (article 3 de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983) et qui prévoit un droit à carrière (article 57 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).

Qu'est-ce que le statut ?

Le statut regroupe les dispositions législatives et réglementaires qui fixent les droits et obligations des fonctionnaires. On distingue le statut général qui concerne l'ensemble de la fonction publique (loi n°83-634 du 13 juillet 1983) ou l'un de ses versants (par exemple la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour l'Etat), des statuts particuliers qui s'appliquent à un corps (décret n°72-580 du 4 juillet 1972 pour les agrégés, décret n°72-581 du 4 juillet 1972 pour les certifiés, décret n° 70-738 du 12 août 1970 pour les CPE, …).

Il permet non pas d'octroyer des privilèges à quelques uns au détriment de tous les autres, mais de donner aux agents les moyens de remplir leur mission de service public, dans l'intérêt de tous. Issu du programme du Conseil National de la Résistance, le statut vise à accorder un certain nombre de garanties contre l'arbitraire de la hiérarchie et contre toutes pressions politiques, économiques ou religieuses. Pour l'usager, il garantit de disposer des mêmes services partout et quels que soient ses moyens.

Quels sont les objectifs des pouvoirs publics ?

Derrière l'idée d'une « nécessaire » modernisation ou d'une prétendue adaptation aux temps nouveaux, le gouvernement dissimule sa véritable motivation : réduire les coûts afin de ramener le déficit budgétaire à moins de 3% du PIB et ce, à n'importe quelle condition. Pour cela, il est déterminé à réduire, même drastiquement, les services offerts à la population, à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, à augmenter la charge de travail des agents subsistants, à diminuer leur rémunération par le gel de la valeur du point d'indice, par l'augmentation de la CSG mal compensée, par la hausse des retenues pour pension civile et par l'instauration d'un jour de carence…

Ce faisant, c'est la nature même des services publics qu'il s'apprête à ruiner, en les assujettissant non plus à l'intérêt général - offrir le même accès aux soins médicaux, à l'éducation, à la culture… à chacun, sur tout le territoire -, mais aux lois du marché, c'est-à-dire à la recherche de la rentabilité financière maximale, au détriment de l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Ceci constitue une incroyable régression. Il n'y a pas de République sans services publics.

En poursuivant sa politique de dérèglementation aveugle, en cassant les droits collectifs au nom d'une pseudo-individualisation des carrières, en faisant du contrat et de la précarité la norme au détriment du statut, le gouvernement porte atteinte au pacte républicain qui assure un minimum de cohésion sociale à travers le pays. Réforme du baccalauréat, remise en cause du statut des cheminots, pénurie dans les EHPAD et les hôpitaux, suppressions de postes, précarité accrue, attaques contre les statuts et les services publics, personne n'est épargné. Puisque l'attaque est générale, la riposte ne peut être que générale.

Contre la dénaturation de nos missions, contre la diminution de nos traitements, contre la remise en cause de nos droits à pension, nous sommes appelés à nous mettre en grève le 22 mars prochain, cheminots et fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique.

Ensemble nous résisterons. Ensemble nous pouvons gagner !

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr